

Nombres de délégués -
 Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 40
 Votes exprimés : 40
 POUR : 40
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 10 septembre 2024
Date d'affichage :
 10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Nadine LEGENDRE – Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART, absente excusé (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU , absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY – Philippe LARDIN – Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT – Philippe DESCHAUMES – Michel GCHWEINDER -
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

BUDGET ECOLES
DECISION MODIFICATIVE

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, explique qu'afin d'intégrer dans le budget écoles les crédits nécessaires à des régularisations comptables relatives aux frais de vie scolaire des écoles de GUILLON et NOYERS et aux travaux à l'école de JOUX LA VILLE, il est nécessaire d'effectuer une modification budgétaire, comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 100 300 €
Article 023 – Virement à la section d'investissement	+ 256 900 €
TOTAL	+ 357 200 €

Recettes de fonctionnement

Article 70845 – Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP	+ 76 400 €
Article 70875 – Remboursement de frais par les communes membres du GFP	+ 23 900 €
Article 75822 – Prise en charge déficit du budget annexe	+ 256 900 €
TOTAL	+ 357 200 €

Dépenses d'investissement

Article 2313 – Constructions	+ 472 000 €
TOTAL	+ 472 000 €

Recettes d'investissement

Article 10222 – F.C.T.V.A.	+ 77 400 €
Article 1321 – Subventions Etat	+ 128 700 €
Article 1322 – Subventions Région	+ 9 000 €
Article 021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 256 900 €
TOTAL	+ 472 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,
 DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget écoles telles que proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL

Le Président,
 Xavier COURTOIS

PUBLIEE LE 20/09/2024



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com